

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA – DE BRUIN – DELOT M. – DEROUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE

Messieurs BAILLET – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CARRA – CHEVALIER – CORNIOT – COURSIMAULT – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELAGNEAU J.L. – DELOT – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – JUSSOT – LEPRUN – MAILLARD – MORLE – MORINIERE – PARIGOT – PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – TIRARD

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames DELCROIX – BERRICHI et Monsieur QUERET

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames BOUROTTE, TISON et Messieurs BIOT, CLERIN, DELAVAUULT, GAILLOT M., MATIVET

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – SERVICE AUTORISATIONS DROITS DES SOLS – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT-FLORENTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent communal au profit de la Communauté de communes Serein et Armance
-
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITÉ – VELO VOIE TROYES – SAINT FLORENTIN – CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA SNCF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention avec la SNCF telle que jointe en annexe, et relative au financement de la convention de transfert de gestion des sections des PK 209+635 à 209+707 & du PK 209+945 à 220+600 de la ligne 832 000 de St Julien (Troyes) à St Florentin Vergigny en vue de la réalisation d'une voie verte
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération
-

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITÉ – SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (Mr FERRAG) et 40 voix pour,

- **APPROUVE** le lancement de l'élaboration d'un schéma directeur des aménagements cyclables sur le territoire communautaire,
- **DECIDE** que la commission aménagement du territoire soit en charge du suivi de cette démarche
- **SOLLICITE** l'accompagnement financiers de l'ADEME au titre de l'appel à projet AVELO 3 sur la base d'un coût global prévisionnel de 36 000 € et 50 % de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la sollicitation des subventions.

ENVIRONNEMENT – ENERGIES RENOUVELABLES – ADHESION AU CADASTRE SOLAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (Mr QUOIRIN), 1 abstention (Mr FERRAG) et 39 voix pour,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Serein et Armance au service du cadastre solaire porté par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention d'adhésion
- **ACCEPTE** de s'acquitter de la participation financière pour l'activation des données de potentiel solaire sur son périmètre géographique

ENVIRONNEMENT – ESPACES NATURELS – GRAVIERE DE JAULGES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (Mr FERRAG), 0 abstention et 40 voix pour,

- **APPROUVE** l'acquisition de l'ancienne gravière de Jaulges, auprès de la société EUROVIA ou de toute structure s'y substituant, et définie comme suit :
Parcelle cadastrée ZE 12, lieudit « Les Saucis » commune de Jaulges d'une contenance de 38 ha 87 a et 50ca telle que définie sur le plan joint
Au prix global de 116 000 € (CENT SEIZE MILLE EUROS) hors frais d'acte
- **SOLLICITE** l'appui financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de la manière suivante :

Dépenses		Recettes			
acquisition	116 000 €	subv	AESN	80%	99 600 €
frais notaire (7%)	8 500 €	autofinancement	CCSA	20%	24 900 €
TOTAL	124 500 €			100%	124 500 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte d'acquisition et la demande de subvention

SERVICE A LA POPULATION – ECOLE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** des subventions, pour l'année 2024, auprès du Conseil Départemental de l'Yonne de la manière suivante :
 - **40 900 €** pour l'école de musique telle que défini ci-dessous,
 - Etablissement de niveau 3 : 15 000 €
 - Fusion des établissements : 12 000 €
 - Organisation du 1^{er} cycle : 6 500 €
 - Grille tarifaire identique pour tous : 5 000 €
 - Partenariat autour de la pratique amateur : 2 400 €
 - **3 500 €** pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Venizy,
 - **3 500 €** pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Seignelay,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – FEDERATION MUSICALE DE L'YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une partie de l'école de musique à l'association Confédération Musicale de France Yonne pour l'année 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N°3 AU CONTRAT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au Contrat de concession (délégation de service public) pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal sis à Saint-Florentin et l'ensemble de ses annexes avec la société Action Développement Loisirs /RECREA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat de concession de services (délégation de service public) et ses annexes ainsi que tout document afférent à cette contractualisation.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution ou qui en découleraient, sur la base de l'ensemble des documents et de l'avenant au Contrat annexés conformément aux dispositions du code de la commande publique.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – TARIFS 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la grille tarifaire pour l'année 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – SPORT – CENTRE DE TIR A L'ARC – ACQUISITION DU TERRAIN D'EMPRISE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACQUIERE** auprès de la commune de Briennon sur Armançon, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée T 0400 sise rue Pasteur et dont le plan est joint en annexe, terrain d'implantation du centre de tir à l'arc communautaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte d'acquisition.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – AMENAGEMENT ESPACE SAINT MARTIN – ACQUISITION DE TERRAIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (Mr FERRAG) et 40 voix pour

- **APPROUVE** l'acquisition d'un terrain de 132 m² environ issu de la parcelle suivante : *Ensemble immobilier sis rue du Faubourg Saint Martin – Commune de Saint-Florentin - cadastré section AS n°74 d'une contenance de 0ha 02 a 41 ca tel que figurant sur le plan joint* auprès de DOMANYS ou de toute structure s'y substituant, au prix global de 5000 € (Cinq mille euros) hors frais d'acte
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte d'acquisition

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – NOUVEAU SIEGE – CENTRE ADMINISTRATIF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le programme d'aménagement du bâtiment d'honneur du site du Parc du génie en nouveau siège pour la Communauté de communes tel que défini dans l'avant-projet et dont le cout global prévisionnel s'établit comme suit :

POSTES DE DEPENSES	DETAIL	COUT HT
Ingénierie	<i>Architecte et études fluides, contrôleur technique, coordonnateur SPS</i>	85 600 €
Travaux	<i>VRD, Maçonnerie, Couverture, Menuiseries extérieur et intérieures, serrurerie, plâtrerie/isolation, plafonds suspendus, électricité, PAC/VMC/plomberie, Carrelage, peinture et plateforme élévatrice PMR</i>	704 000 €
TOTAL		789 600 €

- **SOLLICITE** les financements suivants pour la réalisation de l'opération tel que définit ci-dessous

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
Etat – (Fond Vert et/ou DETR)	40 %	315 840 €
Communauté de communes	60 %	473 760 €
TOTAL	100 %	789 600 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la sollicitation des subventions.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE (MSP) – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de créer un budget annexe à effet rétroactif dédié à cette opération dit « Budget Annexe MSP »
- **INSCRIT** ce budget annexe dans la nomenclature M4,
- **ASSUJETTIT** ce budget annexe à la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE MSP – BUDGET 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le budget primitif annexe « MSP » de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	15 000.00 €	929 000.00 €
Recettes	15 000.00 €	929 000.00 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

- 657381 – Subvention Maison de Santé	15 000.00 €
- 739221 – FNGIR	7 305.00 €
- 611 – Prestations de services	- 42 681.96 €
- 023 – Virement section investissement	20 376.96 €

Total **0.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

- 20415342 – Subvention EA PORTE OUEST	20 376.96 €
- 204132 – Bâtiments et installations	- 45 000.00 €
- 20415342 – Subvention Centre Aquatique	45 000.00 €
<u>Total</u>	20 376.96. €

- **Recettes d'Investissement :**

- 021 – Virement section de fonctionnement	20 376.96 €
<u>Total</u>	20 376.96. €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE – ESPACE D'ACTIVITES PORTE OUEST – DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Recettes d'Investissement :**

- 1315 – Subvention Budget Principal	20 376.96 €
<u>Total</u>	20 376.96 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE – BUDGET EA PORTE OUEST – DISSOLUTION DU BUDGET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la dissolution du budget annexe EA Porte ouest avant le 31 décembre 2023.
- **ACCEPTE** la reprise des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement au budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – DECHETS – CONVENTIONS AVEC ECO ORGANISMES – DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MENAGERS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les conventions (jointes en annexe) suivantes :
 - Conventions avec ECOSYSTEME et ECOLOGIC
 - Convention avec OCAD3E
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des conventions.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE – CENTRE AQUATIQUE – DECISION MODIFICATIVE N° 4

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**
 - 2313 – *Constructions* 45 000.00 €
 - Total 45 000.00 €**
- **Recettes d'Investissement :**
 - 1315 – *Subvention Budget Principal* 45 000.00 €
 - Total 45 000.00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE – HOTEL DE L'EST – DECISION MODIFICATIVE N°3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**
 - 66111 – *Intérêts* 252.65 €
 - 61521 – *Bâtiments publics* - 252.65 €
 - Total 0.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**
 - 1641 – *Emprunt* 122.68 €
 - 2135 – *Installations générales* - 122.68 €
 - Total 0.00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** cette décision modificative.